

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2025**

DATE DE CONVOCATION

20-05-2025

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

20-05-2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 26

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2025-27-05 - N°10

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Laurent VIALANEIX, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCRETTE, Tony LARGEAU, Malvina PIN, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCRETTE, Corinne JAMBU, Nicolas PICAULT, Sabine BOULOGNE, Malia MOTTEAU, Michel CHAPUT, Sébastien DIAZ.

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	Mme MAHE
Mme FOURNIER	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme PEURICHARD	donne pouvoir à	Mme PIN
M. ARLES	donne pouvoir à	Mme MARINHO
M. SCHNEIDER	donne pouvoir à	M. COURCELLE

Absents non représentés :

Martine CARTAU-OURY, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

Secrétaire de séance : Béatrice MORCRETTE

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR ETE ENFANCE JEUNESSE 2025

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR ETE ENFANCE JEUNESSE 2025

Sur proposition de M. Julien ANTUNES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) en date du 26 septembre 2024 portant sur la mise en place d'un séjour été pour l'enfance et la jeunesse du 7 au 11 juillet 2025, à Longeville-Sur-Mer en Vendée, au centre Vendéole pour 28 jeunes saintryens scolarisés en CM2, au collège et au lycée (16 CM2 et 12 collégiens et lycéens) ;

VU la commission finances du 22 mai 2025 ;

CONSIDERANT que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par la commune participante ;

CONSIDERANT que le coût prévisionnel par jeune pour ce séjour est de 542.00€ et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels ;

CONSIDERANT que la tarification des séjours du service enfance-jeunesse proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20% et 65% du coût ;

CONSIDERANT que la tarification pour le séjour été enfance et jeunesse 2025 à Longeville-Sur-Mer en Vendée s'applique comme suit :

	LONGEVILLE-SUR-MER
Tarif Plancher	108.40 €
Quotient Plancher	1250
Tarif Plafond	352.30 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par jeune)	542.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le déroulement d'un séjour été enfance et jeunesse du 7 au 11 juillet 2025, à Longeville-Sur-Mer en Vendée, au centre Vendéole pour 28 jeunes de la Commune scolarisés en CM2, au collège et au lycée ;

APPROUVE la tarification du séjour été enfance et jeunesse 2025 telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2025, chapitre 011 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 27 mai 2025

Le Maire,
Patrick RAUSCHER

